

Création d'un observatoire international des finances locales

TERMES DE REFERENCES DE L'ETUDE DE FAISABILITE – (PROJET)

Contexte

Problématique générale

Les processus de décentralisation ont connu ces dernières décennies de grandes avancées en termes de dévolution de compétences, plaçant ainsi les collectivités locales au cœur des défis mondiaux contemporains qui touchent la plupart des pays, qu'il s'agisse de crises alimentaires, énergétiques, environnementales, financières, ou de lutte contre la pauvreté.

Cependant, les différentes études menées sur les finances locales montrent que ces processus sont aujourd'hui confrontés à un grand nombre de difficultés : faible développement des systèmes de financement, manque de capacités des collectivités locales et de manière plus générale, insuffisance de leurs ressources.

Dans ces conditions, l'amélioration des conditions de vie des populations tarde à se concrétiser et le renforcement de la décentralisation financière s'avère incontournable pour rendre la décentralisation crédible. En effet, celle-ci risque fort d'être perçue comme un rêve irréalisable si les transferts de compétences aux gouvernements locaux ne permettent pas d'améliorer la qualité de vie des citoyens et si les élus locaux ne disposent pas de moyens financiers permettant d'assumer les responsabilités qui leur sont confiées par la loi.

La question du financement des gouvernements locaux constitue donc un sujet de première importance pour Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et la Commission des Finances Locales pour le Développement (CFLD), dont la mission est de favoriser l'accès des collectivités locales aux financements, et représente à cet égard un outil essentiel à l'action locale.

La Commission des Finances Locales pour le Développement

Créée en 2006, actuellement présidée par la ville de Rabat, la commission est dotée depuis décembre 2011 d'un secrétariat exécutif qui consolide le positionnement de la commission en Afrique, en vue d'étendre, dès 2013, ses activités aux autres sections régionales de CGLU.

Favoriser le financement des gouvernements locaux implique d'œuvrer en faveur de l'optimisation de leurs quatre principales sources de financement : les systèmes de financement de la décentralisation, l'accès à l'emprunt, la valorisation du foncier et le recours au partenariat public-privé. En association avec ses partenaires techniques et financiers, la CFLD déploie un certain nombre d'activités destinées à favoriser les échanges et la capitalisation d'expériences et à animer un réseau d'experts en finances locales ; à favoriser les rapprochements entre les besoins des membres de CGLU et leurs financeurs potentiels ; et enfin à sensibiliser les institutions internationales, régionales et nationales aux enjeux relatifs à la décentralisation financière.

Dans ce cadre, la commission développe un projet d'observatoire international des finances locales qui constituera un outil phare pour l'animation du débat sur les finances locales.

Un outil de renforcement du plaidoyer en faveur de l'autonomie financière et budgétaire des collectivités locales

Cet outil représente un moyen d'échanger et d'enrichir le débat sur la décentralisation financière, mais il répond en premier lieu à la nécessité de structurer, au niveau national, le dialogue entre les associations de pouvoirs locaux et leurs ministères de tutelle, de fonder les plaidoyers sur un constat précis et fiable de la situation des collectivités locales dans le pays, et d'identifier les réformes à engager.

L'obtention de données précises et fiables sur la situation financière des collectivités locales constitue en effet un préalable nécessaire pour comprendre les forces et faiblesses d'un système de décentralisation financière:

- Les collectivités locales ont besoin de pouvoir se situer par rapport à leurs homologues, d'échanger avec eux et donc de disposer d'un référentiel afin de mieux orienter leurs politiques financières ;
- Au niveau national, les administrations gouvernementales assurant la tutelle des collectivités ainsi que les associations de pouvoirs locaux doivent disposer d'une vision d'ensemble de la santé financière des gouvernements locaux pour fonder leur dialogue et mener à bien les ajustements ou réformes nécessaires ;
- La comparaison régionale et internationale représente un moyen d'échanger sur les différentes expériences et d'enrichir considérablement le débat. Aucun modèle de décentralisation financière n'étant transposable intégralement d'un pays à l'autre eu égard à son histoire, sa culture, et à son contexte socio-économique, seuls des échanges permettent de fournir des pistes de réflexion pour faire évoluer les différents systèmes dans le sens d'une amélioration.

Dans le prolongement des initiatives déjà existantes, et en particulier des fiches-pays CGLU, ainsi que des travaux du rapport GOLD II¹, l'observatoire constituera une plateforme d'échanges entre les acteurs locaux et nationaux de la décentralisation financière, les experts en finances locales, et les institutions internationales.

Au-delà de l'approfondissement des débats, la transparence qui préside à une telle démarche est de nature à favoriser l'accès au crédit des collectivités locales ainsi que l'élaboration de programmes de renforcements adaptés et concertés avec les organismes de formation et les bailleurs de fonds.

Plus concrètement, le projet d'observatoire tel qu'il est envisagé à ce stade consiste en la création et le déploiement d'une base de données financières mondiale sur les finances locales. Cette base de données constituera le cœur du projet, elle centralisera d'un part les données consolidées au niveau national, et d'autre part les données des grandes villes de chaque pays au sein d'une branche spécifique. Parallèlement un portail de ressources sur les finances locales destiné à servir de support de diffusion des données collectées sera créé. Il rassemblera notamment les corpus législatifs sur la décentralisation et les finances locales de chaque pays et les rendra accessibles.

¹ *Le financement des collectivités locales : les défis du 21^e siècle*, Deuxième rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, CGLU, 2010

Organisation de la faisabilité du projet

Ce projet répond à un quadruple objectif de fiabilisation et d'amélioration de la transparence des données financières locales ; d'appui à la décision et à la programmation des réformes au niveau local, comme au niveau national ; d'un renforcement du plaidoyer en faveur de l'autonomie financière et budgétaire des collectivités locales ; et d'une amélioration de l'accès des collectivités à l'emprunt, ainsi qu'à des modes de financement innovants.

Toutefois sa faisabilité reste à établir sur plusieurs aspects, et notamment sur les plans technique, institutionnel, juridique et financier.

Cinq types de difficultés doivent être levées en premier lieu :

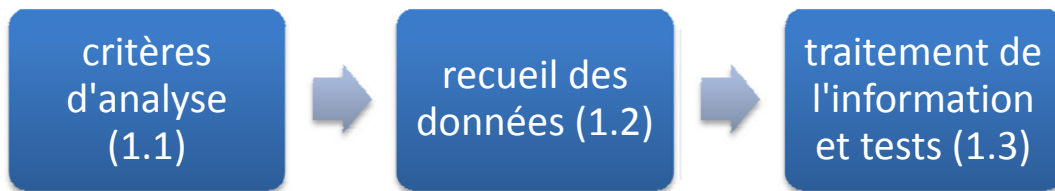
- Le déploiement de l'observatoire dépend des conditions d'accès aux données dans les pays concernés, le développement de l'outil devra tenir compte de la disparité des contextes et des données disponibles ;
- La fiabilité des données collectées reposera pour une grande part sur la possibilité d'accéder dans chaque pays aux données financières brutes, donc n'ayant pas déjà fait l'objet d'un retraitement ;
- Le développement de la base de données ainsi que de la plateforme ressource, et le déploiement de l'observatoire nécessitent la mise en œuvre de moyens logistiques, techniques et humains importants ;
- La pérennité de l'outil repose en grande partie sur ses modalités de financement ;
- L'observatoire se veut être un outil à large spectre, utile autant aux décideurs locaux, qu'aux administrations centrales, aux bailleurs de fonds, aux universitaires, etc. Or ces acteurs ont tous des objectifs différenciés.

L'étude de faisabilité devra déterminer les conditions de réalisation de l'observatoire international des finances locales. Afin de prendre en compte ces différentes contraintes, l'étude s'articule en quatre composantes :

- La constitution de l'observatoire (base de données) ;
- Les conditions de déploiement et l'élargissement progressif de l'observatoire ;
- Le montage institutionnel et la faisabilité financière du projet ;
- Les produits attendus de l'observatoire.

Composante I. Constitution de l'observatoire

L'étude de faisabilité devra permettre de définir l'architecture de la chaîne de traitement des données. Elle devra donc déterminer la composition de la grille d'indicateurs sur laquelle reposera la base de données de l'observatoire. Parallèlement, il sera nécessaire de définir des processus de recueil et de traitement des données permettant d'aboutir à la centralisation des informations collectées au niveau national, puis au sein de la base de données de l'observatoire.



Composante 1.1. Définition des indicateurs

L'étude s'attachera à identifier et sélectionner le type de données qui seront collectées par l'observatoire.

La création de la base de données centralisée reposera sur la sélection :

- d'indicateurs **qualitatifs** : ces indicateurs devront permettre d'appréhender l'environnement des collectivités, et en particulier les contextes de décentralisation dans lesquels elles évoluent;
- d'indicateurs **quantitatifs** : ces indicateurs devront permettre en premier lieu de réaliser des analyses financières, il s'agira donc d'indicateurs financiers fondant des ratios d'analyse financière, de ratios comparatifs, etc. L'étude devra notamment déterminer sur quels référentiel et normes comptables² se basera l'observatoire.

L'étude devra donc opérer une sélection d'indicateurs à l'aide d'un **recensement des initiatives déjà engagées sur les critères qualitatifs et quantitatifs d'analyse de la décentralisation** ; ainsi que sur les indicateurs développés au travers des projets portés par CGLU, et en particulier au travers des fiches-pays et des travaux de l'Observatoire de la décentralisation et de la démocratie locale.

En fonction des possibilités offertes par les nomenclatures et les cadres comptables et budgétaires nationaux, l'étude de faisabilité proposera éventuellement **plusieurs niveaux d'indicateurs** qui permettront d'élargir et de consolider la base de données de façon graduelle, tout en conservant des possibilités de comparaisons entre pays :

- les indicateurs qui pourront être remplis dans une grande majorité de pays à partir des données disponibles dès à présent ;
- les indicateurs permettant de développer des analyses plus fines, mais pour lesquels, les données actuellement disponibles au niveau national sont limitées (comptabilité à entrée double, comptabilité analytique ou fonctionnelle, analyse du bilan, ...)

L'étude devra par ailleurs s'attacher à assurer la mise en débat des travaux préparatoires de la commission sur les indicateurs et les ratios retenus. Cette phase s'appuiera notamment sur les échanges de la CFLD avec les réseaux des directeurs financiers des villes, des DGCL, ainsi que des administrations du Trésor.

² Normes IAS, normes comptables françaises, etc.

Les indicateurs pourront ainsi faire l'objet d'une procédure de débat contradictoire avec les villes et associations membres de la commission, les réseaux d'élus locaux et associations de pouvoirs locaux; et en interne avec les secrétaires régionaux de CGLU.

A l'issue de la phase de sélection, l'ensemble des rubriques et indicateurs retenus devront être repris dans un document de synthèse intégré au rapport de l'étude. Chaque indicateur devra être accompagné d'un descriptif destiné à en clarifier le sens et qui sera annexé au rapport.

Composante 1.2. Recueil des données

L'étude de faisabilité devra permettre d'aboutir à la mise en place de mécanismes de centralisation des données des Etats et des grandes villes vers l'Observatoire.

Au niveau national, **les procédures de recueil et de remontée des données des bases nationales**, vers la base de données de l'observatoire, devront être expertisées lors de l'étude de faisabilité en s'appuyant notamment sur :

- les systèmes d'information nationaux considérés comme les plus exhaustifs, et l'examen des données locales agrégées au niveau national ainsi que l'analyse des reportings effectués au niveau national, et ce en particulier au Maroc, en République Sud-Africaine (RSA) et en France ;
- entre quatre et six pays en développement correspondant, en priorité, aux programmes développés par Cities Alliance, afin de favoriser les synergies entre ces programmes et les travaux de l'observatoire ;
- entre quatre et six pays émergents et/ou en développement situés en Asie et en Amérique Latine, en s'appuyant prioritairement sur un travail de capitalisation des études déjà réalisées pour ces zones géographiques ;
- les bases de données déjà existantes développées sur la zone UEMOA. L'évaluation des bases de données créées suite aux travaux du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) devra faire l'objet d'une attention particulière afin d'aboutir à un diagnostic précis sur les possibilités de poursuivre les travaux engagés par le PDM sur l'UEMOA.

Concernant **la base de données des grandes villes**, l'étude de faisabilité devra produire une expertise des données disponibles au niveau des villes concernées³. La possibilité d'accéder aux comptes des grandes villes devra donc être examinée pour les pays pilotes précédemment cités et retenus par l'étude, ainsi que la possibilité de centraliser ces données au sein de la base de l'observatoire. Cette composante pourra également s'appuyer sur le réseau des directeurs financiers des grandes villes africaines réuni à l'occasion du sommet Africités.

Ce travail de recensement se doublera d'un **travail documentaire sur les outils de type observatoire déjà développés**. Il s'agira ainsi de mettre en avant les points de méthodologie propres au montage et à la mise en place de ce type de structure, et d'identifier les écueils, difficultés et problèmes

³ Il reviendra à l'étude d'identifier au préalable les villes-tests, cf Composante 2

institutionnels auxquels les institutions porteuses de ces projets ont pu être confrontées, et quels ont été les points d'achoppement de ces initiatives.

Sur ce volet la commission de la décentralisation et de l'autonomie locale de CGLU, l'OCDE, le FMI, Eurostat, Dexia, la Banque Mondiale, l'Urban Institute (LPSI), les bailleurs de fonds ainsi que toute autre institution pertinente pourront être mobilisés.

Sur la base de ces travaux, l'étude de faisabilité devra par ailleurs déterminer de quelle façon l'Observatoire international des finances locales s'intégrera au sein de ce réseau. En effet, pour éviter qu'une multiplicité d'acteurs ne sollicite les interlocuteurs locaux et nationaux sur les mêmes sujets et pour les mêmes données, il est important de rechercher des complémentarités entre les initiatives déjà existantes et l'observatoire.

Elle fera des propositions sur les collaborations à développer entre l'observatoire et les institutions nommées ci-dessus afin :

- d'une part, de faciliter l'échange de données, leur collecte, ainsi que la coordination des différentes initiatives visant à rassembler des données sur la décentralisation et les finances locales ;
- et, d'autre part, de tenir compte des contraintes de financement pesant sur l'outil, et des possibilités d'accès aux données.

Par ailleurs, au travers de cette composante -et dans la perspective d'un partenariat technique et financier durable avec la Banque Africaine de Développement (BAfD) en appui au déploiement de l'observatoire en Afrique- l'étude de faisabilité s'attachera à produire des propositions visant à l'extension du réseau statistique de la BAfD aux finances locales. Il s'agira ainsi de voir comment les ressources déjà mises en œuvres par la BAfD pour la collecte de données statistiques au travers de son réseau pourront être étendues à la collecte de données statistiques et financières locales.

Composante 1.3. Traitement de l'information

L'étude de faisabilité devra faire ressortir :

- les pays dans lesquels les indicateurs sont satisfaits ;
- la volonté des administrations centrales de s'engager sur un programme de reporting ;
- les demandes des associations de pouvoirs locaux.

Pour ce faire, des tests seront réalisés dans les pays pilotes précités. Ces tests serviront notamment de base à l'élaboration de grilles de passage entre les nomenclatures nationales de ces pays et les indicateurs composant l'observatoire.

Tests

Les premiers tests porteront notamment leur attention sur :

- l'adéquation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs aux réalités locales et l'identification des points de blocage éventuels, des difficultés rencontrées pour accéder à certaines données et de l'origine de ces difficultés ;

- l'expérimentation de la chaîne de traitement des données (collecte, reporting, remontée des données, etc.), afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements ;
- la mise en place et/ou le renforcement du dialogue avec les acteurs locaux sur l'observatoire.

Ces premiers tests aboutiront à une mise en œuvre restreinte de l'outil dans les pays pouvant intégrer directement l'observatoire, et à une réactivation des bases de données PDM dans les Etats où elles ont été développées si cela s'avérait possible ; tandis que des propositions de réformes seront faites pour les autres pays (*cf Composante 2*).

Grilles de conversion

Chaque pays utilise des nomenclatures et des cadres comptables qui leur sont propres. Des grilles de conversion devront être réalisées pour les pays pilotes retenus afin de tenir compte de ces différences et de permettre la centralisation des données collectées dans chaque pays et leur ventilation selon les indicateurs retenus pour constituer la base de données centrale.

La réalisation de ces grilles de passage reposera sur l'examen des nomenclatures et des cadres comptables par pays et par niveau de collectivité ; et donnera lieu à la réalisation de grilles de transposition des données de la nomenclature initiale vers les normes comptables et les indicateurs de la base de données de l'observatoire.

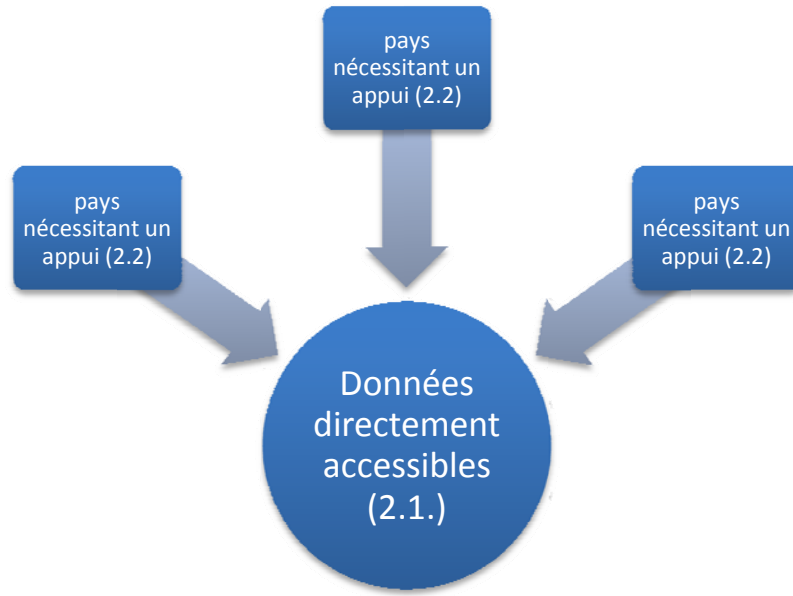
L'appui des Cours des Comptes ou des autorités de contrôle adéquates pourra être sollicité pour cette étape.

Composante II. Elargissement progressif de l'observatoire :

Selon les contextes, les données financières locales peuvent être difficiles d'accès, du fait notamment de l'absence de système de reporting ou d'un mauvais fonctionnement de ce dernier. Dès lors, les données agrégées au niveau national peuvent s'avérer indisponibles, ou présenter des incertitudes quant à leur fiabilité.

L'étude de faisabilité devra donc proposer une montée en puissance progressive de l'observatoire faisant apparaître les bases de données nationales et des grandes villes intégrables directement ; et les pays ne disposant pas de reporting complet sur les finances locales au niveau national, mais pouvant compléter de manière fiable les données correspondant aux indicateurs adoptés (point 1.1).

L'observatoire sera ainsi progressivement élargi, des pays dotés de bases de données nationales directement transposables au sein de l'observatoire, aux pays nécessitant un renforcement de leur base.



Composante 2.1. Les observatoires existants et les bases nationales pouvant intégrer directement l'observatoire

L'étude de faisabilité devra identifier les pays disposant de bases de données fiables pouvant intégrer directement l'observatoire.

Elle devra ainsi évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des bases nationales, à la suite de quoi l'étude déterminera si cette base s'avère ou non directement intégrable à la base de données centralisée de l'observatoire une fois la grille de transposition élaborée.

Concernant l'observatoire des grandes villes, l'étude devra identifier les villes dont les données comptables et financières présenteront un caractère de fiabilité suffisant pour intégrer l'observatoire.

L'appui des autorités de contrôle financier (cours des comptes, commissaires aux comptes, ...) pourra être recherché sur ces points. Pour les cas où les Cours des comptes et autorités de contrôle ne pourraient être mobilisées, il reviendra à l'étude de faisabilité d'émettre des propositions en vue d'élaborer un mécanisme permettant d'attester de la fiabilité des comptes (par exemple, comités nationaux des finances locales, ...)

Composante 2.2. Les programmes d'appui permettant d'élargir progressivement le champ de l'observatoire

Dans les pays tests où les reportings existants ne satisferaient pas aux exigences d'exhaustivité et de fiabilité de l'observatoire, l'étude s'attachera à dégager des propositions d'amélioration qui pourraient, si le pays concerné le souhaitait, être reprises dans le cadre de programmes de renforcement de capacités.

A cet effet, et de manière générale, l'étude identifiera les bailleurs de fonds intervenant sur les secteurs des finances publiques et locales, de l'appui au renforcement de capacités statistiques, etc. afin de mettre en relation les pays et/ou collectivités et les partenaires financiers.

Pour les pays ne faisant pas l'objet d'une expertise particulière au cours de l'étude de faisabilité, cette dernière proposera un guide méthodologique détaillant les modalités d'intégration de l'observatoire.

Composante III. Montage institutionnel, montage technique et faisabilité financière

L'étude de faisabilité devra proposer un montage institutionnel et financier de l'observatoire répondant en particulier aux impératifs de pérennisation de l'outil. Elle devra par ailleurs identifier les supports techniques et de communication nécessaire au développement et au déploiement de l'outil.

Composante 3.1. Gouvernance et montage institutionnel de l'observatoire

Le rapport étudiera les différentes options possibles relatives au statut de l'observatoire et au montage institutionnel du projet. Il précisera d'une part la structure organisationnelle de l'observatoire, et d'autre part son statut juridique.

L'étude s'attachera notamment à proposer les dispositifs et procédures décisionnelles de cet outil, qu'il s'agisse de superviser la centralisation des données financières au niveau de l'observatoire ; de coordonner l'élaboration de profils-pays ; ou d'assurer la publication et la diffusion des données afin de faciliter leur utilisation, tant par les partenaires pays, que par la communauté scientifique et les partenaires financiers et techniques.

Composante 3.2. Faisabilité technique

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire l'étude de faisabilité devra faire des propositions quant aux moyens matériels et informatiques à mettre en œuvre, en tenant compte d'une part de la stratégie de déploiement et d'élargissement de l'outil ; et d'autre part des contraintes financières de la CFLD.

L'évaluation de la faisabilité technique portera pour la base de données elle-même sur :

- l'évaluation des moyens techniques et matériels à mobiliser par la CFLD, et plus particulièrement les pré-requis techniques au montage de la base (qualité du parc informatique, logiciels de traitement de données, serveurs, sécurisation des données et flux de données, stockage des données) ;

- les compétences à mobiliser autour de ces outils (maintenance, gestion des bases, etc.)

Concernant l'accès aux données, plusieurs points sont à développer :

- L'évaluation des moyens techniques à mobiliser pour la réalisation du portail internet (serveur, sécurité des données diffusées et des données des membres enregistrés) et son fonctionnement (gestion et animation du site, community management, etc.). La possibilité d'intégrer directement l'espace GOLD mis en place par le secrétariat mondial de CGLU sera notamment expertisée.
- la détermination des modalités d'accès (enregistrement en ligne), et des conditions juridiques d'accès, de diffusion et de reproduction des données ;
- La possibilité d'acquérir des publications par le biais du site, soit sous forme dématérialisée, soit sous forme papier ;
- La possibilité de mettre en place un accès payant aux données et/ou productions de l'observatoire via la plateforme internet de de dégager ainsi des recettes. Des propositions pourront être faites quant aux principes de tarification à appliquer.

Composante 3.3. Chiffrage de l'outil et faisabilité financière

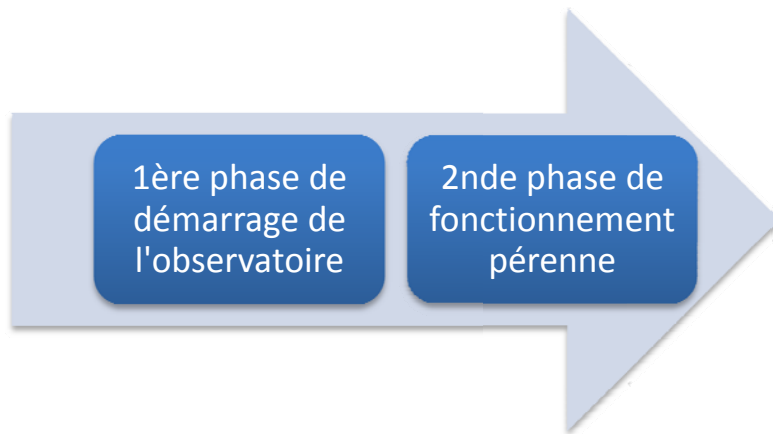
Les tâches à réaliser dans le cadre de ce volet de l'étude sont d'une part le chiffrage du développement et du déploiement de l'observatoire, et d'autre part l'identification de mécanismes de financement pour la mise en place de l'observatoire, ainsi que de ses activités.

3.2.1 Chiffrage de l'outil

En vue d'établir la faisabilité financière de l'observatoire, l'étude s'attachera à évaluer les coûts de développement et de déploiement de l'outil. Cette composante devra s'appuyer sur les points développés au travers de l'analyse de la faisabilité technique du projet, ainsi sur les propositions réalisées quant aux produits attendus du projet (*cf composantes 3.2 et 4.2*).

Deux phases sont ici distinguées :

- une première phase dite de "démarrage" de l'observatoire, correspondant à la phase de création, de développement et de lancement de l'observatoire ;
- une seconde phase dite "de fonctionnement pérenne", correspondant au déploiement et au fonctionnement de l'observatoire sur le long terme.



Le **chiffage du projet en phase de démarrage** s'appuiera sur la stratégie de développement de l'observatoire abordée par la composante 2. Il portera sur :

- pour la base de données :
 - le chiffage du montage initial de la base de données centrale (création de la base de données) incluant notamment :
 - le volet technique : mise en place d'un système d'information et liaisons avec les bases de données nationales ;
 - le volet matériel : matériel informatique, couts d'acquisition des logiciels et de leurs droits d'utilisation, stockage des données et mise à disposition d'un serveur, sécurisation des données et flux de données ;
 - les besoins en ressources humaines : développeur et /ou gestionnaire de base de données ;
 - les éventuels couts d'acquisition des droits d'utilisation et de reproduction des données diffusées ;
 - le cout de fonctionnement de l'outil en phase de démarrage, donc avec un volume de données correspondant à 10 à 15 pays et une trentaine de grandes villes.

- pour les outils de communication :
 - l'évaluation des couts de réalisation du portail internet incluant :
 - la création du site internet par un prestataire extérieur;
 - la mise en place de liaisons avec le site internet de la Commission des finances locales ;
 - le chiffage des outils de mise à disposition des données et de communication (passerelles avec la base de données et sécurisation des flux de données);
 - la réalisation d'une charte graphique et d'un logo de l'observatoire déclinés pour le site internet ainsi que les publications ;
 - le chiffage des publications incluant :
 - leur réalisation, impression et diffusion;
 - les frais de consultants

Le **chiffrage du projet en phase de fonctionnement pérenne** et de déploiement s'attachera à évaluer:

- pour la base de données :
 - le cout de fonctionnement de l'outil pour un volume de données correspondant à 50, 100, et 150 pays, et pour 300 grandes villes ;
 - les couts de maintenance de l'outil (couts matériels et humains) ;
- pour les programmes d'appui :
 - le chiffrage des programmes d'appui proposés sur les pays tests ;
 - l'évaluation des couts associés à la mise en œuvre de systèmes d'information sur les données financières locales au niveau national ;

Ces évaluations en termes de couts détermineront les volumes de financement à mobiliser.

3.2.2 Faisabilité financière

Dans la phase de démarrage de l'observatoire, il semble qu'un financement par les bailleurs de fonds soit à privilégier afin de pouvoir mobiliser rapidement des financements destinés à impulser une dynamique au projet, lui permettant de consolider son développement et de lui donner une ampleur suffisante pour susciter l'intérêt des pays.

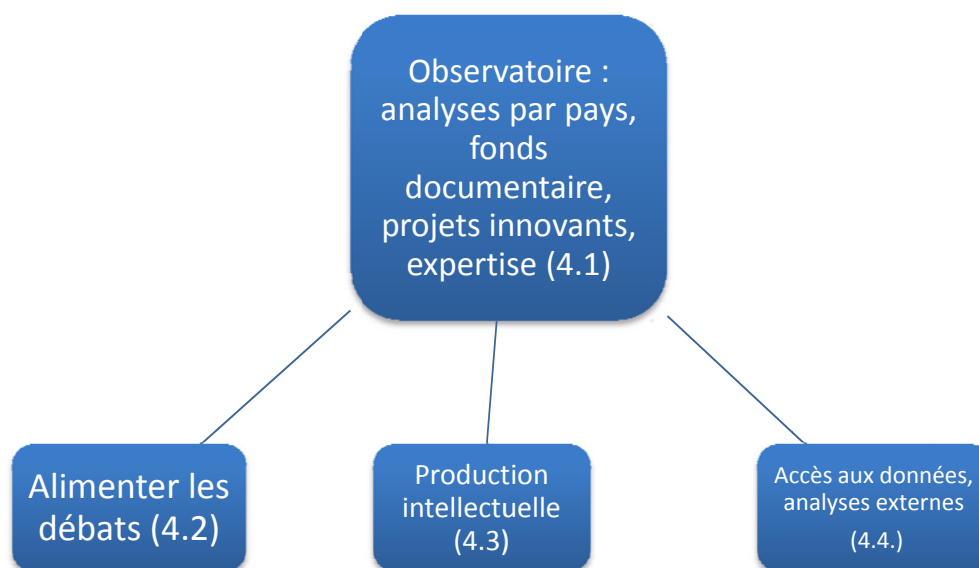
L'étude de faisabilité réalisera donc une première prospection auprès des bailleurs de fonds en vue d'analyser leur intérêt pour une participation au projet d'observatoire. Elle identifiera par ailleurs des relais régionaux potentiels qui permettront d'appuyer le déploiement de l'observatoire au-delà de l'Afrique, et ce en étroite collaboration avec les sections régionales de CGLU.

Parallèlement, dans un objectif de pérennisation et de sécurisation du financement de l'observatoire, l'étude de faisabilité identifiera les modalités de financement qui permettraient à la structure de s'autofinancer. Plusieurs options seront notamment examinées :

- financement par les cotisations des membres ;
- financement par la vente des publications de l'observatoire ;
- financement par un accès payant au portail internet ;
- recours aux bailleurs de fonds.

L'étude envisagera cependant toute autre possibilité de financement et devra faire des propositions en ce sens. Cette phase devra en outre inclure la recherche de partenaires régionaux qui permettront à l'observatoire de disposer de relais techniques et financiers au niveau de chaque continent.

Composante IV. Produits attendus de l'observatoire



Composante 4.1. Observatoire

Constitution d'une base de données financière mondiale (cf Composante I)

L'étude de faisabilité devra aboutir à la définition de l'outil, de son architecture, et à sa structuration en deux branches (pays, grandes villes); ainsi qu'à la définition de son fonctionnement.

Constitution d'un fonds documentaire

Au-delà de la mise à disposition des données, l'observatoire international des finances locales constituera un portail de ressources sur la décentralisation financière. Un fonds documentaire devra ainsi être constitué. La liste des documents à intégrer au fonds documentaire (constitutions, textes législatifs, nomenclature, etc.) devra être définie lors de la phase de faisabilité, et les moyens d'acquérir ces documents identifiés.

Les éléments de ce fonds documentaire viendront, pour chaque région, enrichir les fonds documentaires déjà développés par les sections régionales de CGLU.

Par ailleurs, la possibilité d'intégrer ce fonds documentaire global sur la décentralisation financière et les finances locales au site internet de GOLD devra être étudiée.

Structuration des débats

Dans les pays pilotes, l'étude de faisabilité s'attachera à évaluer dans quelle mesure la mise en œuvre des bases de données peut contribuer à la structuration du dialogue entre les collectivités et leurs administrations de tutelle.

Composante 4.2. Production intellectuelle

Il reviendra à l'étude de faisabilité de pré-identifier le type de publications pouvant être réalisées à partir de l'exploitation des données collectées au sein de l'observatoire. Les propositions réalisées à l'issue de cette étape de pré-identification serviront de base aux instances de décision de l'observatoire pour valider le type, format et périodicité de ces publications.

Il pourrait s'agir :

- d'analyses financières, analyses-pays et analyses comparatives
- de publications annuelles (état des finances locales dans le monde / par région)
- d'études approfondies sur des thèmes touchant à la décentralisation et aux finances locales (déterminés en concertation avec les instances de décision de l'observatoire);
- d'articles de recherche et d'analyse.

En lien avec la composante 1.2, cette composante nécessitera d'identifier des partenaires potentiels, universitaires et chercheurs, experts en finances locales, think tank, associations d'élus locaux, etc. afin de préparer le montage de partenariats avec les institutions universitaires et de recherche, et la constitution d'un réseau de partenaires associés à l'observatoire sur le volet études et recherches : Centres et instituts de recherche en finances publiques et locales, réseaux de chercheurs (de type GERFIP, FONDAFIP, ITCD, FEMISE, Urban Institute, etc), associations.

V. Déroulement de l'étude de faisabilité

La coordination de l'étude sera assurée par la CFLD. Dans ce cadre, les tâches qui seront réalisées par des experts externes mis à disposition par les partenaires techniques et financiers de la CFLD, seront supervisées conjointement par le partenaire concerné et la CFLD.

L'étude de faisabilité donnera lieu à la rédaction par la CFLD:

- d'un rapport de l'étude de faisabilité regroupant les conclusions de l'ensemble des composantes ;
- d'une note synthétique de recommandations et de stratégie reprenant les principaux points du rapport de faisabilité, et prenant la forme d'une feuille de route à l'usage de la CFLD.

Ces rapports seront présentés aux partenaires du projet, ainsi qu'aux membres de la CFLD, au cours d'un atelier de restitution qui sera organisé au cours du 2^e semestre 2013. Les rapports dans leur version finale intégreront les observations pertinentes issues de l'atelier.